Samedi, 6 octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 124.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE.	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS.	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 5 OCTOBRE 1849.

LES RÉFUGIÉS HONGROIS.

Si l'Assemblée laisse faire la réaction officielle d'une part, de l'autre l'Autriche et la Russie, la France sera bientôt descendue au rang des dernières puissances européennes; elle aura perdu pour longtemps la haute place qu'elle occupait parmi les nations. Notre politique extérieure, sous la République, se traîne dans les fausses voies où l'avait engagée la royauté égoïste et sceptique de Louis-Philippe.

En face des événements on regrette de ne pouvoir dire toute sa pensée sur les hommes qui, depuis tantôt dix mois, dirigent les affaires de la France. Nous souffrons avec le pays de cette souffrance qui vient du sentiment intime de notre dignité blessée. Notre front est plein de rougeur, notre cœur plein d'amertume; nous nous sentons humiliés par les événements qui se précipitent, plus humiliés encore par ces hommes à qui il eût été si facile de les conjurer ou tout au moins de les faire tourner au profit des immuables principes de la justice et du droit des nationalités.

On n'a rien fait pour atteindre ce résultat, bien au contraire, on s'est conduit comme si l'on s'était juré de donner un éclatant et continuel dementi à toutes les promesses de la révolution de février en faveur des nationalités militantes.

Notre histoire depuis un an et demi est une suite de hontes et d'apostasies officielles dont la France, il est vrai, n'accepte pas la solidarité, mais qui cependant la doivent faire rougir, quand elle songe en quelles mains elle a si aveuglément placé sa confiance.

Ne serait-ce donc pas assez pour le gouvernement que d'avoir abandonné l'Italie malgré l'ordre du jour du 24 mai 1848 ; d'avoir laissé tomber Milan, Venise et Pesth ; d'avoir été renverser d'une main fratricide la République romaine ; d'avoir souffert les jactances et les mépris du parti clérical !

Le pouvoir voudrait-il mettre le comble à ses coupables complaisances pour la réaction absolutiste qui épouvante en ce moment l'Europe, en ne protestant pas contre les exigences sanguinaires de l'Autriche et de la Russie à l'égard de la Porte !

La Turquie ne veut pas livrer à la Russie et à l'Autriche les réfugiés hongrois qui ont trouvé sur son sol une généreuse hospitalité, et ces puissances la menacent ! C'est le moment ou jamais, pour le gouvernement, de prendre la parole et de se réhabiliter aux yeux du Peuple par un acte d'énergie en faveur de l'humanité outragée et du droit sacré des gens. Le silence, en pareil cas, serait un nouvel aveu de lâche complicité. Quand on s'est conduit de façon à passer aux yeux de tous pour l'allié de l'autocratie contre la démocratie; quand on n'a su tenir aucun des engagements solennels de la Révolution, le moins qu'on puisse faire est d'appuyer celui qui, nous remplaçant dans le rôle que nous avons si misérablement déserté, a osé prendre en main la défense de la civilisation contre la barbarie.

N'est-il pas honteux d'avoir à rappeler sans cesse qu'une question de liberté ou d'humanité doit être pour la France républicaine une question nationale ? Les affaires des nations sont désormais pour elle des affaires de famille; on ne peut frapper un des héroïques défenseurs de leur indépendance sans qu'elle ne se sente frappée dans un de ses propres fils ; Bem, Kossuth, Dembinski sont les enfants de sa pensée ; ils lui tiennent de très près, et par des liens non moins chers que ceux du sang, par les liens de la parenté morale et de l'esprit. Ils combattent pour elle ; ils servent sous le drapeau de son IDÉE ; à ce titre leurs têtes lui sont sacrées, et elle ne peut souffrir que la Turquie les livre à la hyène de l'absolutisme.

Ceux qui pour ménager les appétits de sang de l'Autriche et de la Russie espèrent faire glisser sans peine la France dans un abîme de déshonneur et de lâcheté s'abusent : tous ses instincts se révoltent contre la solidarité du crime. Elle protestera, et en protestant elle ne fera qu'obéir à des sentiments traditionnels de dignité et de générosité nationale qu'on ne froisse jamais impunément chez nous.

Entre des rois égorgeurs, épouvantant les cités de leurs boucheries humaines, et les Peuples combattant avec héroïsme le grand combat de leur nationalité, l'épée, le cœur de la France ne peut balancer longtemps. Elle se rangera toujours du côté du bon droit et de la justice. Malheur au gouvernement qui ne veut pas se rappeler que ce noble rôle a été le sien dans le passé, et qu'il faut le lui garder dans le présent. La durée du pouvoir est à ce prix, qu'on y songe ! Vouloir lui imposer une politique contraire, c'est exposer le pays à des crises, à des mécontentements qui finissent tôt ou tard par éclater en révolutions; c'est mentir à ses besoins comme à son génie; c'est montrer surtout qu'on n'a ni l'intelligence ni le cœur assez hauts pour comprendre les vraies destinées de la France.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Nous pensions qu'après deux mois de repos et de vendanges nos honorables s'occuperaient sérieusement des affaires publiques ; la séance qui vient d'avoir lieu nous démontre combien notre erreur était grande. Discussions oiseuses, causeries bruyantes, gaspillage des deniers de l'Etat ; voilà, pendant deux heures, ce dont nous avons été les témoins. A voir ainsi les représentants d'un pays comme la France passer complaisamment les heures sur des questions futiles, ne dirait-on pas qu'il n'y a plus un ouvrier sans travail, plus un homme qui souffre, plus un enfant qui a faim ? Ne dirait-on pas que le soleil doit toujours être chaud, l'automne éternel, et que l'hiver ne viendra jamais ?

Mais quelle injustice est la nôtre ! Voilà M. Daru qui, à titre de membre de la commission des crédits supplémentaires, dépose un rapport tendant à faire payer à Mme Caroline de Mecklembourg, ci-devant duchesse d'Orléans, un douaire de 300,000 fr.

Un membre de la gauche trouve que la question valait la peine d'être examinée par une commission spéciale et s'étonne que la commission des crédits supplémentaires s'en soit emparée. Sur ce, longue et confuse discussion, renvoi du projet de M. Passy à une commission spéciale.

Le citoyen Mathieu de la Drôme croit urgent, si l'on veut que la discussion puisse avoir lieu en connaissance de cause, que le mariage de madame Caroline de Mecklembourg soit déposé aux archives de la chambre et mis à la disposition de tous les représentants. Si je suis bien renseigné, dit le citoyen Mathieu (de la Drôme), la lecture de cette pièce aurait une influence décisive sur la résolution que doit prendre l'Assemblée,

Mais les citoyens Passy et Dupin, qui connaissent très bien la teneur du contrat, repoussent de toutes leurs forces cette demande. M. Passy ne sait point où est la pièce réclamée, et, l'aurait-il, il ne la communiquerait qu'à la commission. Que l'Assemblée donne un mandat spécial à son président, et celui-ci mettra ledit contrat à la portée de tous les représentants. Le citoyen Dupin n'est point de cet avis. M. le ministre déplace le pouvoir, ce n'est point à lui qu'il incombe d'aller mettre la main sur le contrat vénéré et sur le mot d'ordre du citoyen Passy. La majorité docile met fin à la perplexité du citoyen Dupin, en décidant que la pièce demandée par le député de la Drôme ne sera point mise à la disposition de la chambre.

En vérité, citoyen Passy, et vous citoyen Dupin, votre prudence pusillanime nous afflige; que craignez-vous donc pour refuser avec tant d'obstination la production d'une pièce indispensable au débat ? L'orléanisme est mort, très mort, la République bien vivante ; car, malgré les espérances mal déguisées de ceux qui la gouvernent, cette République est assez puissante pour commander à tous le silence et le respect.

Ainsi, de par le citoyen Passy, l'Assemblée jugera sans entendre et votera sans connaître ! A merveille !

La monarchie conduite par les Molé, Thiers, Guizot et consorts, a fait voter en 1837, par ses chambres satisfaites et corrompues, un douaire annuel de 300,000 francs : le gouvernement de la République est-il solidaire de cet engagement ?

Enoncer la question, c'est la résoudre. Le pays légal n'a pu engager le budget de la République, et il est incontestable que la loi du 7 mai 1837 a été rendue, ainsi que le dit le citoyen Passy lui-même, « en vue d'un état de choses qui a cessé d'exister. »

Avant d'accorder au citoyen Passy quelques millions pour une duchesse, nous espérons que l'Assemblée se rappellera la situation du pays ; il y a des travaux qu'il faudra bientôt encourager, des misères qu'il faudra secourir, et le Trésor est vide.

Avant de doter la famille d'Orléans, qu'on lui fasse regorger les droits de mutation dont le Trésor public a été frustré à l'avènement du roi Louis-Philippe; qu'on lui fasse regorger les droits du fisc sur la riche succession des Condé; qu'on lui fasse regorger les millions indûment perçus sur les forêts de l'Etat, ravagées par les fameuses *coupes sombres*, etc.

Et si le citoyen Passy est si désireux de montrer son respect pour *les engagements publics*, qu'il prélève les 300,000 f. qu'il destine à Mme de Mecklembourg sur le fameux million de la liste civile destiné par décret spécial à la classe ouvrière.

Avant de parler du projet de M. Passy, nous aurions dû dire deux mots de celui de M. Napoléon Bonaparte sur l'amnistie. Dès l'ouverture de la séance, M. Desjobert, au nom de la commission chargée de l'examen du projet, est venu déposer son rapport. Les conclusions de ce rappoort sont que le projet d'amnistie de M. Napoléon Bonaparte ne mérite pas les honneurs de la prise en considération.

Nous nous attendions à cette conclusion : la fibre généreuse est éteinte dans ces cœurs bourgeois qui ne vibrent plus qu'à l'harmonie des pièces sonantes.

L'élection du citoyen Joly, comme représentant du département de Saône-et-Loire, a été validée sans opposition.

Nous annoncions hier que, par ordre de *monsieur* Dupin, la qualification de citoyen donnée aux orateurs dans les comptes-rendus de séance au *Moniteur* allait être remplacée par celle de *monsieur*. Cette nouvelle était très exacte, et le *Moniteur* d'aujourd'hui nous en donne la preuve dans ses colonnes.

Nous demandons au serviteur, à l'ami de tous les régimes, à *monsieur* Dupin, en vertu de quel droit il donne de pareils ordres ?

Aurait-il été sensible par hasard au reproche de cumul que nous lui adressions dernièrement, et voudrait-il commencer par donner sa démission de *citoyen* ?

La *Gazette de Lyon* contient dans son numéro du 3 octobre un article à notre adresse dans lequel cette feuille du droit divin cherche à démontrer qne tous les crimes qui désolent la société doivent être attribués au panthéisme, au socialisme, au communisme, au fouriérisme, etc.

S'il était permis d'invoquer la loyauté de la *Gazette de Lyon*, nous lui demanderions de vouloir bien considérer l'article que nous avons publié dans notre numéro du 4 octobre, et qui est relatif à la criminalité de la France, comme une réponse à celui que nous venons de lire dans ses colonnes, et nous la prierons de mettre cette réponse sous les yeux de ses lecteurs.

Plusieurs pétitions demandant que l'instruction primaire soit désormais gratuite, obligatoire et dirigée par des laïques ont été déposées aujourd'hui sur le bureau de M. le président de l'Assemblée par M. Pascal Duprat.

Ces pétitions ont été adressées par les départements dont les noms suivent : Aisne, Allier, Basses-Alpes, Ardèche, Ariége, Aveyron, Bouches-du-Rhône,

---

Prochainement nous publierons ;

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN,

Biographie des soixante-sept citoyens renvoyés devant la Haute-Cour,

PAR UN DÉMOCRATE.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 6 OCTOBRE 1849.

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES (1).

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Les deux amis entrèrent dans une auberge d'assez piètre apparence, où ils soupèrent, tout en devisant sur le bonheur des Peuples.

—Les hommes que nous avons vus, dit Béna-Moudhi, ne sont pas encore mûrs pour la sagesse, et les vieillards semblent ne l'avoir jamais apprise ; ils devraient cependant connaître cette sentence que toute l'Inde répète :

« Malheur à la nation où les jeunes gens ont déjà les vi-
» ces des vieillards, et où ceux-ci retiennent encore tous
» les travers de la jeunesse. »

— Cette sentence est fort juste, reprit le Malais, mais ses fruits ne sont pas encore goûtés de tout le monde, à moins que ce ne soit en Occident où vous comptez voyager.

— J'en doute, murmura l'Indien en hochant la tête ; ce que j'ai déjà vu ne m'en donne pas la garantie.

La chambre où devaient coucher les voyageurs était modeste, mais parfumée avec soin et décorée d'hiéroglyphes comme le sont presque tous les monuments de l'Asie ; on en met sur les murs, sur des tablettes, sur les enseignes et sur les *pancas* (1).

Au moment de se coucher, Béna-Moudhi s'agenouilla et fit à voix basse cette prière :

« O toi qui peux jouir d'un doux sommeil, pense à ceux
» que ta douleur empêche de dormir ! O toi qui marches
» lestement, aie pitié de ton compagnon qui ne peut te
» suivre ! O toi qni es opulent, songe à celui que la misère
» accable ! »

La nuit se passa au milieu de bien des rêves, et à la pointe du jour les deux compagnons de voyage s'acheminèrent vers les bords de la mer, d'où une *joncque* chinoise, qui se trouvait en rade, devait appareiller, par la brise du matin, pour Canton, en faisant escale à Makao et à Vampoo.

La pirogue de la côte est aussitôt lancée à travers les brisants qui viennent mourir sur le rivage, et l'habitant des bords du Gange et celui de Sumatra, dix minutes après, montèrent sur la joncque, au moment où l'ancre *à pic* (2) permettait aux voiles de s'emplir, en profitant, de la brise de terre. Quelques instants après, la côte de Jagrenah semblait fuir à leurs yeux, comme un nuage à l'horizon, puis on n'aperçut plus rien, on n'entendit plus rien que le bruit des vents et des flots.

— Mais c'est un monde qu'un semblable bâtiment, fit observer Béna-Moudhi au Malais qui s'extasiait aussi ; c'est la république dont mon vieux voisin m'a parlé ; ici tout le monde travaille pour tous et au bonheur de tous ; et quelle sobriété dans les aliments, observa-t-il, quand on sonna l'heure du repas ; on voit bien que ces gens mettent en pratique cette devise, que j'ai bien retenue :

« C'est le peu qui sert, et non le beaucoup. »

Béna-Moudhi avait lieu d'être surpris, car c'est vraiment une chose curieuse à voir qu'une *joncque* du commerce ; c'est une petite ville flottante, avec ses rues alignées, ses cabanes, son entrepôt, ses bazars, ses ateliers, son marché et sa promenade. Le tangage et le roulis seulement font apercevoir que la ville repose sur un élément mobile.

Le milieu du pont d'une *joncque* marchande forme un passage de deux mètres environ, sur l'alignement duquel, de chaque côté, sont construites de petites cabanes en bambous qui ont toutes une issue sur les quatre faces. Les cases sont numérotées, et chaque industriel y possède sa famille, son travail, sa fortune ; c'est son pays d'adoption Là l'ivoire est employé sous toutes les formes : l'un fait des jeux de dominos, d'échecs, de tric-trac : l'autre des éventails, des fleurs artificielles en pâte de riz, comme au Bengale ; un troisième met au moule des bâtons d'encre de son pays ; un quatrième confectionne ou prépare des boîtes à thé, d'autres dessinent sur du verre ou tissent des étoffes, des crépons, tandis que les enfants font cuire le riz nécessaire au repas de la famille : le travail règne partout et n'est interrompu, de temps à autre, que pour fumer quelques grains d'opium jetés dans le *houka* (1) de la communauté.

Ces navigateurs marchands quittent la rivière de Canton et les rivages de la Chine pour venir, vent arrière à Manille, à Singapour, à Batavia, à Samarang et quelquefois à la côte d'Orixa, où ils apportent les produits de leur industrie agricole et manufacturière ; ils partent toujours avec la mousson favorable pour aller et reviennent avec la mousson contraire.

Lorsque cette République flottante arrive dans une colonie, toutes les productions sont étalées devant les cabanes avec beaucoup de goût et de luxe ; c'est un bazar permanent où les banians (2) viennent faire des échanges ou acheter avec leur argent ; les Chinois préfèrent ce dernier mode surtout en belles et bonnes piastres d'Espagne.

Le plus grand ordre règne à bord de la joncque ; jamais de querelles, de troubles : chaque propriété est respectée, et les habitants du Céleste-Empire, malgré la concurrence qui existe dans leur commerce, y vivent en fort bonne intelligence.

La vie de plusieurs milliers de Chinois s'use dans ces voyages ; beaucoup naissent à bord, y végètent, comme on vient de le voir, et y meurent ; condition pénible, sans doute, mais dont ils ne se plaignent pas.

Béna-Moudhi qui avait, comme nous, auparavant fait ces réflexions, ne put s'empêcher de dire : Ces hommes sont heureux, il y a du mieux ici, tant il est vrai

« Que pour trouver le bien il faut le chercher. »

La joncque était déjà loin, naviguant comme toujours sur de basses voiles. Béna Moudhi ainsi que le Malais étaient appuyés sur la lisse, contemplant l'immensité des mers que semble enclore le dôme des cieux, lorsque tout à coup on éprouva une chaleur accablante, insupportable ; il n'y avait pas d'air, on étouffait sous la pesanteur de l'atmosphère, qui était basse, épaisse, et qui annonçait un orage terrible. Le calme se fit et la mer devint très houleuse, ce qui est toujours d'un sinistre présage, car alors elle a été bouleversée non loin de là et la tourmente approche.

Béna-Moudhi, que ce grand spectacle retenait en extase, regrettait déjà dans sa pensée sa charmante habitation, ses vallées ombreuses et le cours paisible du fleuve, lorsqu'un immense nuage noir se déroula autour de la joncque et l'enveloppa entièrement ; l'horizon visuel n'avait pas alors un quart de mille de portée dans toute sa circonférence ; la terreur était empreinte sur tous les visages ; c'était le chaos dans lequel le phénomène semblait vouloir précipiter ces Argonautes d'un autre siècle.

Un bruit terrible se fit bientôt entendre ; c'était celui de la foudre qui éclatait de toutes parts ; les éclairs brûlaient la vue, sillonnaient l'air, serpentant sur les mâts, sur les vergues et dans les manœuvres, comme le feu de Saint-Elme (1).

---

(1) Voir le numéro du 2 et 3 octobre.

(1) Grands éventails du pays.

(2) A pic ; l'ancre quitte le fond, terme de marine.

(1) Houka, grande cloche de verre remplie d'eau et par où passe la fumée du tabac et de l'opium.

(2) Les négociants dans l'Inde.

(1) Dans les régions tropicales, ce feu, qui naît de la phosphorescence de la mer, court sur toutes les manœuvres du navire.

Corse, Creuse, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Jura, Landes, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Marne, Haute-Marne, Meuse, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Haute-Vienne, Vosges.

Nos correspondances d'aujourd'hui offrent des détails d'un grand intérêt, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en donnant quelques-unes littèralement.

On verra que notre situation est très-compliquée aux Etats-Unis, et qu'une déclaration de guerre entre la France et l'Amérique devient très-probable.

La situation de Rome et les intentions du pape sont clairement expliquées, et notre correspondant de Rome nous démontre clairement qu'il n'y a rien à attendre de la camarilla romaine.

Enfin, notre correspondant de Malte nous donne des détails très-curieux sur la manière indigne dont le gouverneur anglais, sir O'Ferrall, qui vient d'être remplacé par sir Ellis, s'est conduit envers les proscrits italiens.

New-York, 19 septembre.

Le major Poussin, envoyé de la République romaine, est ici depuis quelques jours; quoiqu'il ne veuille pas avouer que ses passeports lui ont été remis, personne n'ignore maintenant toutes les péripéties de l'affaire et chacun s'attend à une prochaine déclaration de guerre avec la France. On dit que notre flotte va mettre immédiatement à la voile pour aller s'emparer des colonies françaises dans les Antilles et capturer tous les bâtiments français qu'elle rencontrera sur son passage. Ainsi, voilà les États-Unis et la France embarqués dans une guerre terrible pour une misérable querelle d'amour propre; car il n'y a d'autre cause à cette rupture qu'une impertinence du major Poussin, accueillie avec toute la raideur américaine par le président Taylor. Pour que cette querelle eût une solution pacifique, il faudrait que le gouvernement de la République française consentît à subir pour la seconde fois la honte de l'humiliation que le président Jackson se vantait d'avoir infligée à la France pendant le règne de Louis-Philippe; il faudrait que M. de Tocqueville consentît à désavouer M. Poussin, après avoir examiné sa conduite et n'y avoir absolument rien trouvé de répréhensible. On dit bien que le ministère français ne serait pas fâché d'abandonner son envoyé dont les opinions sont trop républicaines pour les ministres de la réaction, mais M. de Tocqueville s'est trop avancé pour reculer sans une indigne faiblesse, et le procédé du général Taylor a été trop brusque pour être accepté sans protestation.

Voici, en peu de mots, quelle a été l'occasion de cette rupture inattendue. Un négociant français établi à Mexico avait acheté une forte partie de tabacs qui furent saisis par les Américains lors de la prise de cette ville, mais rendus aussitôt par l'officier commandant, sur la réclamation du marchand français. Celui-ci, que la prise de Mexico troublait grandement dans sa spéculation, ne se contenta pas de cette restitution pure et simple, et demanda au gouvernement américain le paiement de la différence entre le prix réel de vente et celui auquel il *aurait pu* les vendre. Le gouvernement américain refusa de faire droit à cette singulière prétention. Mais le major Poussin avait appuyé fortement cette réclamation et dans un document officiel, qu'il consentit à retirer plus tard, il avait accusé de parjure le colonel américain qui commandait à Mexico.

Cette affaire était donc arrangée tant bien que mal quand M. Poussin se chargea d'appuyer auprès du gouvernement de Washington une autre réclamation. Un patron de navire français avait été sauvé du naufrage par un capitaine de l'escadre américaine, qui demandait les frais du sauvetage. Mais le capitaine français se refusa à payer ces frais; au contraire il demanda une indemnité pour détention de son navire et insultes faites à son pavillon.

Le gouvernement américain ayant répondu par une fin de non recevoir à cette réclamation, le major Poussin s'emporta et traite le capitaine du vaisseau de guerre américain aussi mal qu il avait traité le colonel commandant à Mexico.

Le président Taylor demanda que toutes les difficultés fussent soumises à M. de Tocqueville, espérant que le résultat immédiat serait le rappel du major Poussin dont le langage diplomatique était si peu parlementaire. Soit que M. de Tocqueville n'ait pas examiné l'affaire, soit qu'il ait manqué de nerf pour la résoudre, toujours est il qu'il répondit que le président Taylor et le major Poussin avaient tort tous les deux, et qu'ils devaient se réconcilier.

Un semblant de réconcilation ayant eu lieu déjà à l'occasion de la première difficulté, le président Taylor ne voulut pas entendre parler du renouvellement de cette comédie et termina toute négociation ultérieure par l'envoi passablement brusque des passeports de M. Poussin. Maintenant l'affaire en est là : de quelque façon qu'elle tourne, il n'en peut résulter rien de bon pour la France, dont les intérêts ne sont pas mieux sauvegardés à l'extérieur qu'à l'intérieur par la déplorable faction qui usurpe la direction de la République.

Rome, 27 septembre 1849.

Le mauvais vouloir du parti prêtre s'empare ici de toutes les occasions qui se présentent pour créer des embarras au gouvernement français et aigrir la question romaine.

La France s'oppose au rétablissement du régime sacerdotal, mais la France a permis à Paris le concile métropolitain. Les cardinaux se sont autorisés de ce fait pour convoquer à Rome un concile qui suppléera parfaitement bien le sacré collége et donnera l'impulsion aux commissions pontificales qui administrent les provinces.

Monseigneur Bedini, à Bologne, ainsi que les cardinaux Berardi à Spoleto, d'Andréas à Viterbe, et autres pro-légats commissaires pontificaux, convoqueront des synodes diocésains, toujours à l'imitation de ce qui se fait à Paris.

Comme au concile de Paris, le secret le plus absolu enveloppera les actes et les discours de cette assemblée. Il va sans dire que la politique en sera l'élément bien plus que la théologie. Ainsi, à côté du gouvernement français dans Rome il y aura un contre gouvernement clérical, dont les décisions seront à peu près toujours en sens opposé de celles que prend le général Rostolan, ou qu'il reçoit du palais Elysée.

Il faudra que le ministère français prenne des mesures contre cette assemblée. Mais en aura-t-il le courage ? Et s'il l'a dissout, ne dira-t-on pas en Autriche, en Prusse, en Angleterre et en Russie, que la France se donne des allures par trop despotiques ? La France a chassé ses rois et s'est constituée en République, et la France n'a pas voulu que Rome expulsât son prince et se mît en République. La France permet des conciles à Paris et elle les défend à Rome. On espère indisposer l'esprit public en Europe contre la France et en venir à une conflagration.

Il est à peu près sûr que Pie IX ira transporter le saint siége à Bologne. Il transmettra de là ses ordres ou plutôt les ordres du pro-secrétaire Antonelli, qui est le directeur de la politique papale, au concile de Rome et aux synodes provinciaux. On se passera ainsi des concessions que la France ne veut pas faire.

Un cardinal, que l'on dit être le cardinal Lambruschini, est parti pour Vienne avec le grand-duc Léopold de Toscane. Cette entrevue avec M. de Schwartzemberg ne sera pas inutile aux projets que nourrit la camarilla à Portici, et l'on a la certitude que Léopold, qui, pendant neuf mois de fréquentations et de baisements de pieds, s'est fanatisé à Gaëte, va appuyer chaudement ces projets.

Quant au pape, il est personnellement nul. Qu'on lui permette de se livrer aux solennités, aux fêtes de l'église, de préconiser des évêques, de canoniser des saints, de faire des processions, il sera au comble du bonheur. Mais il y a au dessous de lui, le vrai pape politique; c'est le cardinal Antonelli, mélange de Machiavel et de Dubois. Il est entouré de quelques intimes, comme le sécrétaire de la légation d'Espagne, dont le nom ne me revient pas, du cardinal Chigi et autres. C'est avec eux qu'il dirige le sacré collége et toutes les affaires. Il y avait encore parmi ses affidés le cardinal Vanicelli-Casoni, mais il l'a envoyé à Rome à la tête de la commission gouvernative. Ce Casoni était le directeur de la police à Rome sous Grégoire XVI et sous Pie IX. Il connaît les secrets de toutes les familles et de toutes les ambassades. Il est donc très utile au pro-secrétaire Antonelli.

Mais les relations se sont obscurcies entre le général Rostolan et la commission pontificale. Si le cardinal Vanicelli n'est point parti, il est sur le point de partir pour Naples, mais il laissera le concile à Rome.

Malte, 25 septembre 1849.

La destitution de sir O' Ferrall, gouverneur de Malte et de Gozzo, a fait généralement plaisir aux Maltais et surtout aux Anglais de la Valette. Sir O' Ferrall est encore une de ces popularités usées par les événements.

Lord Palmerston, pour faire plaisir à la population dévote de cette île, eut l'intention, il y a trois ans, de lui donner un gouverneur de la religion catholique. Les Maltais furent sensibles à cette attention; ils se portèrent sur le quai de Great-Harbour, à la porte Lascaris, avec des rameaux, et fêtèrent avec des vivats le premier gouverneur catholique qu'ils eussent eu depuis 1801.

Sir O' Ferrall se prit de beau zèle. Il fit le plus grand accueil aux jésuites chassés du Piémont, de la Toscane et de Naples, quand vinrent les événements politiques. Il en remplit les couvents de la Floriana et de la Cospiena.

Nos Maltais aiment assez les jésuites, mais aussi ils ne sont pas restés étrangers aux mouvements révolutionnaires de l'Italie. Plusieurs d'entr'eux allèrent prendre parti dans les affaires de Palerme.

Le gouverneur, poussant trop loin son zèle religieux, se mit en rapports fréquents avec Gaëte. Il puisa dans ses correspondances avec la cour du pape de tels sentiments que lorsque, après la prise de Rome, beaucoup de représentants et de combattants de la République romaine se présentèrent devant Malte en fugitifs, ils furent inexorablement repoussés. Ils avaient cependant des passeports délivrés, signés, scellés par le consul anglais à Rome. Le fanatique irlandais gouverneur méconnut les pouvoirs et les attributions consulaires; il chassa les proscrits, qui ont erré de mer en mer sans savoir où reposer leur tête, jusqu'à ce que le gouvernement hellène leur ouvrît les ports du Pirée et de Patras.

Ce procédé indigna les Maltais et surtout les Anglais. Des plaintes collectives arrivèrent à Londres au Foreign-Office. On a fait droit à ces plaintes : Sir Moore O'Ferrall a été rappelé, et on nous a promis de nous envoyer sir Ellis.

Nous avons montré dans notre article d'hier comment à l'avénement de Pie IX le Peuple romain était déjà mûr pour la révolution. Le joug des prêtres lui était insupportable, et les excitations qui lui venaient de l'Angleterre, les paroles que MM. Thiers et Odilon Barrot laissaient tomber du haut de la tribune française, l'encourageaient à la revendication de ses droits, que lui avait volés un gouvernement oppresseur et corrompu.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'énergie que montra le Peuple romain, pas plus qu'il ne faut s'étonner de la duplicité de Pie IX, qui semble avoir agi depuis le commencement de la révolution avec toute la perfidie d'un Borgia.

Mais le Peuple romain était décidé à la lutte, il était décidé à se délivrer à tout prix du gouvernement des prêtres, et les élections à l'Assemblée constituante accomplies, comme nous l'avons dit hier, en toute liberté en furent la preuve la plus éclatante. Tous les suffrages se portèrent sur les hommes les plus dignes de s'asseoir sur les bancs de cette assemblée. Pas un homme remarquable par le génie, la science et le patriotisme qui n'ait été l'objet du choix de ses concitoyens. Ceux que l'on considérait comme les chefs du parti modéré n'en furent pas même exclus. Ils y siégaient tous.

Et l'on a l'impudence de dire que c'était une *réunion fortuite* d'hommes exaltés ou pervers, faibles ou criminels, cette assemblée où siégeaient les Saffi, les Armellini, c'est à dire tout ce qu'il y avait à Rome de plus respectable et de plus respecté; les Audinot et les Agostini, c'est à dire tout ce qu'il y avait de plus remarquable par le savoir et l'éloquence, et qui tous marchaient à la tête de l'assemblée et dictaient ses décisions ! Et l'on met au rang des hommes criminels ou pervers un Charles Bonaparte, le digne fils de Lucien Bonaparte, héritier des vertus, du courage et du patriotisme de son père, et qui par ses études a pris place parmi les plus savants de l'Europe !

Parler ainsi de cette assemblée, c'est calomnier non pas seulement une opinion, non pas seulement un parti, mais un Peuple tout entier, et tout ce qu'il y avait dans l'Etat de plus distingué par la fortune et le talent.

Lorsque l'on est en veine de calomnie, on s'occupe très peu de logique. Aussi, après avoir qualifié l'Assemblée romaine dans les termes que nous avons rapportés, le calomniateur tombe dans une contradiction flagrante. L'Assemblée n'était pas libre ! Mais si cette Assemblée n'était qu'une réunion fortuite d'hommes exaltés, pervers ou criminels, quel obstacle pouvait donc gêner sa liberté? Qui donc a empêché onze membres sur cent quarante-quatre de demander l'ajournement du décret qui proclamait la République? Qui donc a empêché cinq membres de voter contre ce décret? Quel est celui d'entre eux qui a été insulté, maltraité? Ces votes donnés librement, ostensiblement, contre la proclamation de la République ne sont-ils pas la preuve la plus solennelle que l'Assemblée était libre dans ses délibérations, et dire le contraire n'est-il pas une calomnie?

Ce qui la réfute encore plus hautement, c'est l'adhésion des deux cent soixante-treize municipalités; c'est l'adhésion de tous les magistrats municipaux nommés sous le régime pontifical; c'est l'absence de toute protestation; c'est qu'enfin, pendant que le gouvernement romain manquait de troupes pour réprimer la moindre sédition, il n'y a pas eu dans le plus petit village la moindre tentative d'émeute, de contre révolution.

Tout ceci doit suffire pour prouver que l'Assemblée constituante était la véritable expression du vœu populaire, que le Peuple voulait la République et qu'il abhorrait le gouvernement des prêtres.

Encore la même calomnie que Rome n'était défendue que par les étrangers ! Nous avons recours encore une fois au témoignage des chiffres, à ces chiffres irrécusables, vingt fois produits, qu'on n'a jamais infirmés, et dont cependant on ne veut tenir aucun compte.

Il n'y avait que 700 étrangers à Rome. Appellera-t-on étrangers les Lombards, les Toscans, les Napolitains? Les partisans de la nationalité italienne ne peuvent leur donner le nom d'étrangers. A vous cependant permis, ô *Constitutionnel!* Mais dans tous les cas quel était leur nombre? On n'en comptait pas plus de 1,500 dans les rangs des Romains.

Il n'y avait pas du reste un seul Sicilien. Tous ceux qui s'étaient présentés après la chûte de Palerme ne purent débarquer à Civita-Vecchia, et ici le mensonge ne prouve que l'ardeur et le besoin de calomnie dont sont possédés les ennemis de la République romaine.

Faudra-t-il encore réfuter cette stupide accusation de fausse monnaie? Est-il nécessaire d'en démontrer toute l'absurdité ? Ce serait prendre un soin inutile.

Il est tout aussi superflu de repousser cette accusation de terrorisme et d'assassinat. Pas une goutte de sang n'a été versée. Et si l'on voulait récriminer, si l'on remettait sous les yeux ce qui dans un temps plus éloigné s'est passé à Ravenne, à Rimini, à Bologne et à Faenza ! Les assassinats juridiques commis par les commissions militaires ! Les assassinats privés commis par les centurions suivis du sac, de l'incendie et du viol !

Mais si le sang versé alors est desséché par le souffle des années, celui qui a été versé à Ancône, à Bologne et en cent autres lieux est encore tout chaud.

Il faut avoir un bien triste courage pour comparer le gouvernement du triumvirat au gouvernement pontifical. La République, pendant l'administration des triumvirs, n'a pas mis en jugement un seul homme, n'a pas arrêté un seul homme, n'a pas ouvert une lettre, n'a pas suspendu un journal.

Finissons-en avec les accusations du *Constitutionnel*, et disons-lui une bonne fois pour toutes que le parti de l'indépendance italienne est pur de tout excès; que tous les hommes qui sont entrés aux affaires, en Sicile, à Florence, à Milan, à Rome, y sont entrés riches et en sont sortis pauvres ! Qu'ils ont pris le chemin de l'exil sans autre richesse que la satisfaction d'un devoir accompli, ce qui assurément ne doit pas beaucoup les recommander à l'admiration du *Constitutionnel*, mais leur a acquis l'amour et l'estime des patriotes de tous les pays.

A une heure les représentants se sont rendus dans leurs bureaux. Ils avaient à nommer une commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi sur la transportation des *insurgés* de juin. La discussion a été partout vive et ardente. Partout défendu avec passion, il a été combattu avec force et talent. MM. Napoléon Bonaparte, Pascal Duprat, Grévy, Didier, Ladevèze ont démontré avec énergie et évidence tout ce que ce projet a d'injuste et d'impolitique.

M. Poujoulat a trouvé le moyen de se distinguer entre tous les partisans de la transportation. Vainement on lui objecte que les citoyens qu'on veut transporter n'ont pas été jugés, que les autres *insurgés* qui ont passé par les conseils de guerre ont été pour moitié acquittés, quoiqu'ils eussent été arrêtés comme les plus coupables ; vainement on s'efforce de lui démontrer que pour fermer la plaie encore saignante de la guerre civile, il serait plus efficace de prononcer une amnistie générale.

M. Poujoulat est insensible à toutes ces raisons. Bien mieux, il s'élève contre la douceur et l'indulgence du projet, il le traite de haute inconvenance, car, selon lui, il donne comme châtiment à des hommes qui ne méritent aucune commisération, une position que 50,000 ouvriers de Paris, amis de l'ordre, de la propriété et de la famille, réclament en vain comme une inappréciable faveur. Cette thèse, inspirée parce que la partialité politique a de plus haineux et de plus exagéré, a trouvé dans le citoyen Nadaud un rude et virulent contradicteur. L'honorable représentant de la Creuse a fait ressortir avec netteté et bonheur ce que la position des transportés a de cruel dans l'éloignement de la famille, pour des hommes égarés la plupart par des orateurs de clubs. Abordant les éternelles accusations des hommes modérés et honnêtes, le citoyen Nadaud a dit à M. Poujoulat : « Vous prétendez que ce sont des ouvriers qui ont fait l'insurrection de juin? et moi j'affirme que j'ai vu à leurs mains qu'ils n'étaient point ouvriers. Vous accusez les socialistes d'être ennemis de la famille, et moi je vous défie de me prouver que ce soient eux qui entretiennent à grands frais les prostituées des boulevards et de la place Saint-Georges. »

L'orateur a terminé par un éloquent appel aux sentiments de justice, de raison, d'amour pour la famille, de tous les membres du bureau, et par la proposition d'une amnistie.

Les commissaires nommés sont MM. L. Faucher, Prudhomme, Baroche, Ladevèze, Poujoulat, Thomine des Mazure, Chouesnel, de Rancé, Amable Dubois, Baze, Salmon (Meuse), de Crousheiles, Lacaze.

Une détonation affreuse s'entendit au même instant ; les Chinois et l'équipage se jetèrent à genoux et prièrent ; Béna-Moudhi et le Malais s'étaient également prosternés, et le bon Indien répétait tout bas cette maxime dont il voyait l'à-propos plus que jamais :

« Ici des vaisseaux ont été submergés ; qu'y viens-tu faire avec ta fragile nacelle ? »

La foudre venait de tomber à bord et le feu se manifestait déjà, lorsque la pluie survint par torrents et que la mer devint épouvantable, car les raffales commençaient à chasser les nuages. Alors on distingua dans le sud-ouest une colonne dont la base était voisine de la joncque et dont la cime était dans l'air où elle se perdait à la vue, poussée plus loin par l'ouragan.

La trombe s'éloigna enfin, la nef avait repris sa route, ses habitudes, ne conservant qu'un léger souvenir de la tempête qui avait failli l'engloutir.

C'est bien là l'existence du marin !

Béna-Moudhi cependant avait été vivement impressionné de ce désordre des éléments; mais il ne désespérait pas de la tâche qu'il s'était imposée, et disait au Malais, qui réfléchissait aussi aux dangers qu'il venait de courir :

« Combien la vie serait courte, si l'espérance ne lui donnait de l'étendue ! »

— C'est vrai, dit l'habitant de Sumatra; mais vous aurez d'autres tempêtes à traverser pendant les voyages que vous avez encore à faire; et l'espérance dont vous parlez...

— Ne m'abandonnera jamais, interrompit Béna-Moudhi. Sachez bien que :

« Les tempêtes qui bouleversent les mers sont moins à craindre que les tempêtes du cœur. »

La joncque, poussée par un bon vent et naviguant sur une mer tranquille, se dirigea vers le sud de Malaca; mais pendant qu'elle faisait cette route favorable à sa destination, Béna-Moudhi observait un vieux matelot qui n'était pas chinois, et qui, toujours les bras croisés sur le bastingage, cherchait à deviner la terre dans un nuage se levant ou dans un effet de mirage.

Notre Indien, dont la mission était d'interroger les hommes, s'approcha un soir du matelot, et, le voyant plongé dans des réflexions profondes, lui demanda si quelques grands souvenirs le rattachaient à la terre, qu'au loin il cherchait vainement des yeux, et dont on prendrait sans doute connaissance avant d'entrer dans les mers de la Chine.

—Oh ! de bien grands, fit le marin en maîtrisant un soupir, que de sots amis eussent entendu et interprété comme ridicule.

— Si c'est la mort d'un père que vous pleurez, dit l'habitant de Dacca, vos douleurs sont justes, mois il faut vous pénétrer de cette maxime cophte :

« La vie des morts consiste dans le souvenir des vivants. »

— Vous avez, sans doute, pris connaissance du livre des anciens Peuples, dans vos longs voyages ? Ces Peuples ne vivent plus aujourd'hui qu'en souvenir; et cependant la sueur de leurs fronts et de leurs bras a édifié des monuments, des portiques somptueux, des piliers superbes, et leur sang en a bien souvent arrosé la base.

— J'ai peu connaissance de ces grandes choses, dit le vieux matelot, mais continuez, s'il vous plaît, car j'aime à m'instruire; je vous ferai plus tard le triste récit de ma vie; j'étais appelé à de hautes destinées..., mais...

— J'écouterai l'histoire de votre vie avec plaisir, dit l'Indien, car c'est le devoir que je dois remplir pour atteindre le but vers lequel je me dirige, mais sachez bien :

« Qu'on ne plante pas un arbre pour en recueillir les fruits. »

— Dans les livres que j'ai lus sur l'Egypte, j'ai vu tout le temps qu'il a fallu pour élever une seule de ces pyramides fameuses, où les efforts de plusieurs millions d'hommes mourant de faim, accablés par la chaleur, se concentraient pour élever un tombeau..... un tombeau, à qui? Nous l'ignorons, car nous n'avons que des données bien vagues sur cette époque du monde égyptien.

— Ah ! si ces monuments avaient été consacrés à la divinité, à la bienfaisance, certes les hommes ne les auraient point oubliés ! Aujourd'hui tout est anéanti dans les déserts du temps; le sable que le vent soulève et jette à la face du voyageur n'est que la poussière confondue de ces rois vermoulus avec celle des maçons qui ont érigé leurs tombeaux !

—Ces hommes orgueilleux seraient connus aujourd'hui, ajouta l'Indien en levant les yeux au ciel et en se penchant vers le matelot chinois, qui l'avait écouté avec une attention religieuse, s'ils avaient professé cette maxime :

« Celui qui a pitié du pauvre devient le créancier de Dieu même, qui lui rendra ce qu'il aura donné. »

— Profitez de cette moralité, mon ami, continua Béna-Moudhi; maintenant nous entendrons, à notre tour, mon compagnon et moi, le récit de vos aventures.

— C'est bien simple, répondit le marin dont les yeux étaient toujours fixés à l'horizon.

Tel que vous me voyez, grands nababs, je suis de noble famille ; et le bonhomme cette fois laissa échapper un soupir !

Mon père, parti fort jeune de cette côte que je cherche vainement à découvrir, avait fait voile, sur une *gourabe* indienne (1), pour l'île de Socotora où en peu de temps il devint riche, bien riche, car il épousa la fille de l'iman. Mon père était aimé de tous les habitants de l'île, de ses nombreux esclaves et de tous les étrangers qui venaient faire le commerce dans le pays, tandis que l'iman se faisait détester par ses cruautés; il devint ombrageux de la faveur de son gendre, mon pauvre père, et l'infâme l'assassina dans une partie de chasse. Ma mère en mourut de douleur; nos esclaves furent confisqués à son profit et vendus à des Arabes de Moab qui venaient traiter dans nos parages.

A cette époque j'avais vingt ans, et devais épouser la fille d'un muphti ; le barbare la fit enlever, et je fus obligé de me cacher pour me soustraire à son odieuse tyrannie, mais j'avais la vengeance dans le cœur. Mahomet, notre grand prophète, voulut m'épargner un crime ! Deux ans après l'assassinat de mon malheureux père, l'iman Baleck-Ali fut aussi tué dans une chasse, on ne sait trop comment.

La main du chef des croyants s'était chargée de me venger, mais je ne pouvais plus rester dans un pays qui me rappelait tant d'affreux souvenirs. Je m'embarquai donc pour la côte d'Ajan, où les Africains étaient en gueere, et pris du service dans l'armée de Karouna. A la première rencontre je fus blessé et fait prisonnier, et j'allais être mis à mort par ces barbares lorsqu'on apprit qu'un bâtiment négrier était en rade de Mélinde et qu'il achetait des esclaves. Je fus du nombre de ceux qui furent achetés, car ma blessure était légère.

Transporté immédiatement aux colonies de l'Est, j'y fus vendu à vil prix, *sans vanité*, et mon maître me donna le nom de Quinola que je conserve encore aujourd'hui.

L'esclavage ne pouvait me convenir; je sentais dans mes veines la fièvre de la liberté... Je devins nègre marron (1). Une belle nuit je gagnai à la nage un bâtiment qui faisait voile pour la Chine, et où je me cachai, et le lendemain, en pleine mer, je fus déclaré enfant trouvé (2).

On me débarqua à Makao, où, ne pouvant vivre sans profession, j'embrassai celle de marin, que depuis j'ai continuée.

Ainsi vous voyez devant vous, ajouta le narrateur, l'héritier du trône de Socotora !

Béna-Moudhi et le Malais firent entendre au prince déchu qu'il n'était pas le premier exemple des caprices de la fortune, et :

« Qu'un grand cœur est au dessus de tous les événe-
» ments. »

Le vieux matelot, en retournant à son ouvrage, cherchait à se pénétrer de cette sentence; mais quelques larmes qui tombaient sur ses joues basanées, et ses regards qui se dirigeaient encore vers la pointe de Malaca attestaient qu'en morale de cette façon sa conviction n'était pas bien intime.

PLUCHONNEAU aîné.

(*La suite à demain.*)

(1) Gros bâtiment de charge qui fait les voyages de la Mer Rouge.

(1) Marron, déserteur, fugitif.

(2) Nom qu'on donne aux personnes qui ne sont pas portées sur le registre de l'équipage.

Les 6e et 14e bureau nommeront demain leurs commissaires.

M. Rébillot a décidé la suppression des arbres de la Liberté qui sont morts. Il a également, dit-on, résolu de faire enlever sur toutes les enseignes des associations le *niveau*. M. le préfet de police regarde cela comme un emblême politique interdit par la constitution.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 4 octobre 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	266,178,870 97
Numéraire dans les succursales. . . .	137,807,905 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour. .	218,895 70
Portefeuille de Paris, dont 16,308,472 fr. 56 c. provenant des succursales . . .	43,209,055 08
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	78,418,057 »
Avances sur lingots et monnaies . . .	6,600,600 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	283,126 »
Avances sur effets publics français. . .	20,432,036 10
Avances sur effets publics français dans les succursales.	1,327,605 »
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République.	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	50,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille. .	1,075,000 »
Prêt au département de la Seine. . . .	3,000,000 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics.	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque. . . .	4,000,000 »
Immeubles des succursales.	2,587,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes.	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque . . .	3,414,301 27
Effets en souffrance dans les succursales.	2,390,437 »
Dépenses d'administration de la Banque.	518,061 72
Dépenses d'administration des succursal.	276,574 »
Divers	284,718 70
	737,613,273 06

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales. . . .	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales . . .	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque . . .	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque.	377,478,300 »
Billets au porteur en circulation des succursales.	57,472,500 »
Billets à ordre.	880,217 95
Compte courant du trésor, créditeur. .	52,087,076 20
Comptes courants.	85,224,645 62
Comptes courants dans les succursales .	28,928,662 »
Récépissés payables à vue	7,927,000 »
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,827,926 »
Traites des succursales à payer par la Banque.	7,323,006 74
Traites de la Banque à payer par les succursales.	3,916,795 »
Dividendes à payer.	434,513 25
Liquidation du comptoir d'Alger. . . .	160,982 99
Escomptes et intérêts divers	2,857,245 39
Escomptes et intérêts divers dans les succursales.	1,178,086 »
Réescompte du dernier semestre. . . .	143,693 49
Réescompte du dernier semestre dans les succursales.	321,562 »
Divers.	1,220,310 43
	737,613,273 06

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

Dans un article plein d'une légitime indignation l'*Indépendant* de Montpellier raconte les circonstances de l'assassinat de Lodève et fait connaître comment la réaction a tiré parti de cette malheureuse affaire :

Il y a cinq mois, dit l'*Indépendant*, le procureur de la République à Lodève fut assassiné à quelques pas de son domicile. Sans s'enquérir des causes du meurtre, négligeant la plus vulgaire prudence, fonctionnaires et magistrats proclamèrent un meurtre politique. Le télégraphe l'annonça, et le *Moniteur officiel* le confirma dans les termes les plus affirmatifs. Le parti *socialiste* venait de succomber aux élections ; les fils des *jugeurs* de 1815, leurs alliés les *satisfaits* de Guizot saisirent avec bonheur l'occasion de déshonorer ceux que la calomnie et l'ignorance leur avaient seules permis de vaincre. Les *rouges* (crièrent d'un bout de la France à l'autre les Baziles de la *modération*) viennent de succomber au scrutin, et ils en appellent à l'assassinat.

Ouvertes sous cette préoccupation malheureuse, les investigations de la justice en reçurent une fâcheuse direction. Les coupables devaient être des *socialistes*, et on ne s'enquit pas suffisamment des inimitiés *particulières* qu'un jeune magistrat, transplanté sans famille dans un département qui lui était inconnu, pouvait s'être attirées. L'ignorance des mœurs de notre population, une coupable légèreté de jeune homme amoureux de plaisir et non habitué encore à la rigidité de vie imposée à nos magistrats, pouvaient cependant expliquer bien des colères.

Violent de caractère, ne possédant pas la prudence de langage nécessaire à un chef de parquet, et subissant malgré lui l'influence d'un entourage qu'on lui avait *machiavéliquement* créé, M. Adam avait quelquefois fait entendre de violentes paroles et pris des réquisitions sévères. Les frères Balp s'étaient plaints notamment de l'âcrimonie de ses poursuites, et, sur ce simple indice, sur des rapports bien vagues et bien peu sérieux, une arrestation préventive fut ordonnée. Un seul des frères Balp fut arrêté, et l'autre se présenta volontairement devant le magistrat instructeur.

Ici l'*Indépendant* entre dans quelques explications relatives aux mœurs des habitants de Lodève, qui sont divisés par des haines profondes et insatiables ; puis, revenant aux faits spéciaux de l'assassinat, il continue ainsi :

Les *roués* de Lodève regardèrent le meurtre du procureur de la République comme une bonne fortune. Son inexpérience les avait servis, sa mort devait leur rendre des services plus grands. Environnant les magistrats chargés de l'instruction, dominant les fonctionnaires qui vivent exclusivement avec eux, ils parvinrent par les mille moyens dont ils usent avec une habileté peu commune, à tromper le pouvoir sur la situation du pays et à faire croire à une association organisée pour le meurtre et le vol. Compromettre les démocrates les plus énergiques, les ruiner par une longue prévention, les déshonorer par un soupçon d'assassinat, était un excellent moyen pour porter la terreur dans le camp de leurs adversaires et se donner pendant longtemps, grâce à l'appui du pouvoir, une prépondérance incontestable.

Des noms furent désignés, des bruits sourds furent savamment répandus et *huit arrestations* furent demandées au procureur général Gilardin, qui ne connaissait pas et ne pouvait connaître la situation. Quelque habile que fût la trame, elle ne parvint pas cependant à bonne fin. La cour d'appel de Montpellier avait délégué pour présider à l'instruction un savant jurisconsulte, blanchi dans les travaux du parquet et du barreau, et le consciencieux magistrat connaissait trop bien le pays pour tomber dans le piége. Démarches, intrigues, mensonges, tout fut inutile, et le conseiller-rapporteur procéda avec sa prudence et sa réserve habituelles.

L'intrigue ne se découragea pas, car le but était trop important pour qu'elle ne cherchât pas de nouvelles armes. On agit à Paris auprès du ministère, on employa de nombreuses influences, et les démarches ou les dénonciations continuèrent plus que jamais auprès des parquets de Lodève et de Montpellier.

Des agents *provocateurs* furent envoyés à Paris, et nous pourrions dire *qui les choisit* et *qui les paya*.

Malgré les soins et les peines des intéressés, l'instruction se poursuivait sans passion, et l'on annonçait que la chambre des mises en accusation allait, dans sa haute et inattaquable impartialité, rendre un arrêt de non-lieu.

Les calomniateurs étaient désespérés, et si leurs intrigues avaient pu retarder la solution de l'affaire, elles ne pouvaient en changer le résultat, quand ils essayèrent, grâce à une circonstance fortuite, un dernier effort. Le magistrat instructeur était absent, un collègue étranger au pays et à l'affaire le remplaçait provisoirement, et l'on tenta de regagner le terrain que la calomnie avait perdu. Les dénonciations redoublèrent, les agents provocateurs annoncèrent les découvertes les plus graves et on obtint les *huit arrestations* inutilement demandées jusqu'alors.

La surprise et la terreur furent grandes à Lodève, chacun se demanda quelle était la puissance des hommes qui en imposaient ainsi à la justice et qui obtenaient l'arrestation de *huit pères de famille*, coupables seulement d'avoir énergiquement défendu les droits de leurs frères.

«Depuis un mois, l'instruction est paralysée; les détenus, forts de leur innocence, attendent en vain un arrêt réparateur : on le leur annonce toutes les semaines, et une main fatale éloigne sans cesse cette heureuse solution.

» Dix hommes de bien souffrent dans les cellules ; leurs amis (une ville entière) sont dans la désolation, et dix familles pleurent leur existence et leur avenir compromis. Les calomniateurs n'ignorent rien et ils parlent sans cesse, de craintes ou de menaces, qu'ils savent pourtant aussi futiles que leurs accusations.

Au nom de l'humanité et de la justice, dit en terminant l'*Indépendant* de Montpellier, nous adjurons les magistrats de la *chambre des mises en accusation*, non de faire leur devoir (car tôt ou tard ils sauront l'accomplir), mais de mettre fin le plus promptement possible à une détention aussi désastreuse que fatale à toute pensée de conciliation. Les hommes que l'on accuse, devant eux, d'un lâche assassinat étaient les *sauveurs* de 1848. Leurs calomniateurs d'aujourd'hui confiaient alors sans danger à leur garde leurs vies, leurs familles et leurs propriétés. La calomnie et la dénonciation sont maintenant la récompense d'un devoir courageusement et loyalement accompli. La soif de l'or, le désir de conserver une exploitation inhumaine, obligent à de bien grandes infamies.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à l'article qui précède. Les faits rapportés par l'*Indépendant* portent avec eux leur moralité.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

PRUSSE.

La fameuse *ligue de la fidélité* fait des progrès parmi les conservateurs; son but est tout à fait anti-démocratique, car elle prêche amour et obéissance envers la dynastie royale, éducation religieuse ou *piétiste* de la nation, aumône et assistance. Comme pour donner le change sur sa véritable intention, elle prêche aussi le respect pour la charte.

— A la deuxième chambre, M. Zaniszewski, député de Posen, a demandé un statut organique pour réaliser enfin les promesses faites au grand-duché. « Les Polonais, disait-il, ne se laisseront point absorber; nous sommes Polonais, quoique soumis au sceptre de S. M. prussienne. L'amendement de M. Zaniszewski n'est pas adopté. Le ministre Manteuffel promet de présenter un rapport sur cet objet.

HONGRIE.

Rien de nouveau de Comorn. La brigade du colonel Knezewicz tient garnison à Kesztely, au sud du lac de Platten ou Balaton. Cette brigade est constamment harcelée par les nombreux détachements des Honweds et des guerillas hongrois qui s'y rassemblent. Le corps d'observation du Voralberg sera augmenté de 22,000 hommes, ce qui le portera à 50,000.

— La camarilla, en faisant brûler tous les assignats de Louis Kossuth, a déjà ruiné le pays d'un bout à l'autre. Les seuls individus qui possèdent de l'argent et de l'or sont les soldats de l'empereur, qui ne cessent de piller et de dévaster les propriétés.

— L'*Ostdeutsche-post* dit : « La forteresse de Comorn s'est rendue à des conditions assez honorables ; huit jours de solde pour les simples soldats, libre voyage pour les officiers. »

Reste seulement à savoir si le général Haynau et la camarilla ne trouveront pas à propos de rompre cette capitulation.

— On dit que le traître Georgey vient d'être tué dans un café à Klagenfurt en Carinthie par le comte Zichy.

AUTRICHE.

VIENNE, 29 *septembre*. — La camarilla excite les bureaucrates et les états-majors en Italie et en Hongrie aux plus infâmes horreurs; après les bastonnades milanaises viennent celles de Hongrie. Mme Mach, en Hongrie méridionale, ayant été dénoncée comme démocrate, le commandant impérial la fit appeler avec son mari. Tous les deux s'étant présentés dans leur carrosse, l'Autrichien, sans adresser un mot à la dame, la fit traîner au milieu du carré, en plein air, la fit étendre sur un banc et fouetter. Le malheureux mari avait été désarmé; il trouva pourtant le moyen de se tuer, après l'exécution de cette atrocité, qui restera sans punition, nous en sommes presque sûrs, quoique les parents de la femme outragée viennent de se plaindre auprès du ministre de la guerre.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 1er *octobre*. — Chambre des députés. — Séance du 29 et du 30.

Dans sa séance du 29, la chambre a entendu les interpellations de M. Bersani Pio sur l'instruction primaire, et de M. Rulfi, sur l'instruction secondaire.

Le ministre de l'instruction publique a dit qu'il était prêt à présenter dans les 24 heures un projet sur l'instruction secondaire. Quant aux colléges nationaux, il a fait observer que comme la dotation de ces colléges reposait en grande partie sur les biens de la compagnie des jésuites, il ne pouvait rien promettre à cet égard jusqu'à ce qu'il en eût été mis en possession. Quand le ministre en sera-t-il mis en possession ?

N'est-il pas à craindre que, comme à Naples, la réaction n'oppose mille retards, mille empêchements pour arriver jusqu'au moment où elle sera triomphante et où elle pourra rappeler les bons pères ?

Après un rapport sur l'élection d'Albruga, le député Riccardi monte à la tribune pour lire son rapport sur le projet des quinze millions.

Dans la séance du 30 ce projet de loi a été discuté. La chambre a adopté le chiffre de douze millions.

Toscane. — FLORENCE. — L'emprunt contracté par la Toscane a lieu par l'intermédiaire d'une maison hollandaise, au taux de 95 0|0 et 1|4 de commission.

Etats romains. — ROME, 25 *septembre*. — La commission pontificale a écrit à Gaëte pour demander des éclaircissements sur l'amnistie, tant ce décret lui semble obscur. Elle a demandé principalement des explications sur ce qu'il faut entendre par chefs de corps. Samedi les noms des proscrits seront publiés. Tous les députés partent. Ceux qui n'exécutent pas le décret sont conduits aux frontières.

Les bruits sur le retour du pape varient beaucoup. Les uns disent qu'il sera à Rome pour la Saint Michel ; mais le plus grand nombre, ceux qui sont le mieux informés, prétendent que samedi il sera à Velletri, et le donnent comme certain. Ce matin, la garde noble a reçu l'ordre de se tenir prête à partir. Demain il doit y avoir une revue générale des troupes françaises.

Le ministre des finances Galli est arrivé de Naples, où il s'était rendu pour obtenir du gouvernement sa garantie poua un emprunt de sept millions qui se traitait avec la Russie. Mais le voyage du ministre n'a eu aucun succès. Le roi Ferdinand s'est refusé à tout. Cependant M. Blendorff, envoyé extraordinaire de la Russie, ess arrivé à Rome.

On avait fondu des cloches pour en faire des canons, maintenant on va fondre les canons pour en faire des cloches.

L'ordre a été donné de suspendre la fourniture de dix mille li s pour les soldats français. Il paraît certain que les Français ont consenti à laisser à Pie IX une garde spéciale de deux mille Espagnols.

BOLOGNE, 29 *septembre*. — Le général Wimpfen avait été nommé commé commandant en chef à Bologne. Hier soir est arrivée une estafette qui portait au général Wimpfen l'ordre de se rendre à Vienne pour y prendre le portefeuille de ministre de la guerre.

Encore une nouvelle exécution. Trois autres individus ont été condamnés à des peines plus ou moins graves pour détention d'armes.

MALTE, 20 *septembre*. — Tous les vaisseaux de guerre qui étaient à Malte et ceux qui se trouvaient dans d'autres ports de la Méditerranée ont été rappelés pour aller rejoindre l'escadre de l'amiral Parker dans les eaux de Corfou. Cette escadre se trouvera composée de 7 vaisseaux de ligne, d'une frégate, de quelques bâtiments à vapeur, en tout à peu près 800 canons.

SUISSE.

GENÈVE, 3 *octobre*. — D'après l'insistance du conseil fédéral à demander que les réfugiés français qui se trouvaient encore à Genève se rendissent dans l'intérieur de la Suisse, au moins à huit lieues de la frontière française, ils ont été invités à se conformer à cette décision. Dans peu de jours il n'en restera plus à Genève. Cette mesure, tout à fait inutile vis à vis de réfugiés dont le séjour dans notre canton était expliqué par des occupations qu'ils ne pourront pas rencontrer dans d'autres cantons, reste tout entière sous la responsabilité du conseil fédéral. Nous ignorons si elle a été provoquée par des réclamations diplomatiques réelles et sérieuses. Dans tous les cas, ce que nous pouvons affirmer, c'est que les réfugiés français n'ont donné à Genève aucun sujet de plainte, ou du moins rien n'a été communiqué à cet égard au gouvernement de Genève, qui, lui, n'en a pas à leur adresser.

(*Revue de Genève*.)

— M. L. Pestalozzi, de Zurich, vient de publier une brochure sur l'unité monétaire suisse. Le franc suisse formerait cette unité et serait la 36e 3|4 partie du marc de Cologne, argent fin. Les espèces étrangères seraient tarifées comme suit :

Pièce de 40 fr. de France.	280 batz
» 20 »	140
Le nouveau louis d'or français.	154
Le ducat hollandais ou autrichien. . . .	82 1|2
L'écu de Brabant et d'Allemagne. . . .	40 1|2
Le demi-Brabant.	20
L'ancien écu-neuf français.	40 1|2
L'écu de convention.	36
La pièce de deux florins allemands. . . .	30
La pièce d'un florin allemand.	15
La pièce de 2 francs de France.	14
» 1 »	7
Le 1|4 de Brabant.	9 3|4
Le 1|2 florin allemand.	7 1|2
La pièce de 21 crutz.	6
» 12 »	3

Le billon cantonnal non conforme serait refrappé aux frais de la confédération ; chaque canton aurait une caisse publique où chacun pourrait échanger les petites espèces au coin cantonnal contre de grosses pièces. (*Helvétie*.)

ILES BRITANNIQUES.

LONDRES, 4 octobre. — *Midi*. — Consolidés pour compte 92 1|2. — *Trois heures*. Ils ferment au même prix.

D'après le *New-York Hérald*, le différend entre le gouvernement des Etats-Unis et le ministre français, M. Poussin, ne devrait en aucun cas amener des suites bien sérieuses. Les passeports n'ont pas encore été remis à ce dernier, et le sujet de sa querelle diplomatique avec le secrétaire d'Etat des affaires étrangères de l'Union est de nature à s'arranger, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre.

La *Feuille du commerce* de Port-au-Prince (Haïti) donne les détails de l'installation du nouvel empereur Soulouque, et des cérémonies qui l'ont accompagnée. Sa proclamation est datée du 26 août.

Le *Standard* contient une communication de l'amirauté relative au sort de sir John Franklin ; on en pourrait tirer quelques espérances. A bientôt pour plus de détails.

Le *Morning-Chronicle* donne quelques curieux détails sur une espèce d'adresse à l'empereur Nicolas, que le journal carliste de Madrid *l'Esperanza* a publiée dernièrement, et dont la presse parisienne a aussi fait mention L'adresse félicite le czar, au nom de quatorze millions d'Espagnols, de ses triomphes en Hongrie, et l'engage, ni plus ni moins, à opérer en France, et par conséquent en Espagne, une restauration comme celle de 1814 et 1815. Les journaux libéraux en Espagne affectent de considérer cette pièce comme une simple fanfaronnade ; la *Réforma* dit cependant qu'elle a été envoyée de Vienne ; d'ailleurs ce qui est sûr, c'est que le parti carliste relève toujours le fait de la non reconnaissance jusqu'à ce moment de la reine Isabelle par l'empereur Nicolas, et fonde ses espérances sur la prépondérance politique de la Russie. Le *Morning Chronicle* ajoute que l'*Esperanza* est un journal sérieux, écrit avec talent, et pense qu'il n'aurait point fait la démarche en question s'il n'avait pas eu pour cela des motifs importants.

AMERIQUE DU SUD.

Californie. — Le journal *Alta California* publie sur la Californie, à la date du 1er mai, des nouvelles dont j'extrais les passages suivants :

« La recherche de l'or continue sur tous les points ; mais les eaux sont tellement élevées que le produit des recherches est de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être. Dans les endroits secs, le chercheur est bien récompensé, quoique nous ne soyons pas fixés sur les quantités extraites. Nous apprenons que beaucoup de nouveaux venus sont fort désappointés, non parce qu'ils éprouvent des doutes sur l'existence d'une grande quantité d'or, mais à la vue des difficultés de la vie, des dangers qu'il faut courir et des privations auxquelles sont soumis les chercheurs d'or.

» Suivant les rapports les plus certains, il n'y a pas plus de 8,000 personnes engagées dans la recherche de l'or. La moitié est américaine et un huitième californien. Le sentiment général parmi les Américains et les Californiens est que les étrangers ne doivent pas être autorisés à extraire l'or. Ils pensent qu'ils ont seuls le droit de profiter de l'avantage qu'offrent les mines. Des meetings publics doivent s'assembler dans ce but, et on propose d'adresser au congrès une pétition pour demander une loi garantissant la permission de travailler aux mines et refusant cette permission à tous autres qu'aux citoyens américains.

» Il y a de grandes difficultés entre les blancs et les Indiens pour l'exploitation des mines. On ignore quels ont été les agresseurs ; mais il est certain que les blancs pensent qu'il est absolument nécessaire d'exterminer les sauvages, si l'on veut que le travail des mines se fasse plus longtemps avec sécurité. »

Cette abominable pensée est bien digne des chercheurs d'or, qui, non contents de voler aux Indiens ce qui leur appartient par droit de premier occupant, pour parler comme les défenseurs de la propriété, proposent encore froidement de les exterminer pour accomplir leur vol en toute sécurité.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

Séance du 5 octobre.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès verbal est lu et adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture des propositions de la commission des congés qui n'admet qu'un petit nombre de congés. 10 sont accordés, 17 sont refusés, 1 est ajourné.

La proposition de M. Creton sur les boissons est renvoyée à la commission du budget.

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). J'ai l'honneur de déposer une pétition des citoyens, je me trompe des habitants du département de la Marne, car depuis ce matin le mot de citoyen a disparu du *Moniteur*. (Murmures.)

Une voix. — C'est Dupin qui a fait cela.

Une autre voix. — On voudrait savoir pourquoi ?

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). Les pétitionnaires réclament l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

L'Assemblée valide l'élection du citoyen Joly, élu dans le département de Saône-et-Loire, en remplacement du citoyen Lamartine, qui a opté pour un autre département.

LE CIT. N. DARU dépose, au nom de la commission des crédits supplémentaires, un rapport sur un projet de loi du citoyen ministre des finances réclamant un crédit.

LE CIT. DESJOBERT. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission chargée d'examiner le rappel des lois de bannissement contre les Bourbons et en même temps l'amnistie en faveur des insurgés de juin transportés.

A gauche. — Lisez ! lisez !

LE CIT. DESJOBERT. Citoyens, le citoyen Napoléon Bonaparte a fait à l'Assemblée une proposition de décret conçu dans les termes suivants :

« 1° Sont abrogées les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848, qui exilent la famille des Bourbons ;

» 2° Le décret rendu par l'Assemblée constituante, le 27 juin 1848, est rapporté ; les insurgés de juin déportés sans jugement seront mis en liberté. »

L'auteur de la proposition, invité à se rendre dans le sein de la commission, a exposé que sa proposition avait été faite exclusivement au point de vue de la politique et de la légalité. Il a protesté contre la pensée qui, ailleurs, lui a été attribuée, d'assimiler les personnes désignées par les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848 à des hommes qu'il a même qualifiés de coupables et de criminels. (Rumeurs à gauche.) Ceux-là ont été exécutés.

Il résulte de ces explications, citoyens, que les intentions de l'auteur de la proposition auraient été mal interprétées ; mais les termes dans lesquels la proposition a été faite et livrée à la publicité restent les mêmes ; une odieuse assimilation peut en être la conséquence. (Interruption. — Réclamations.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Mais on n'interrompt pas un rapport.

La commission, sans entrer dans l'examen du fond de la proposition, est à l'unanimité d'avis qu'il n'y a pas lieu de la prendre en considération.

LE CIT. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ demande la division de la proposition et le renvoi à la commission pour faire un nouveau rapport.

A gauche. — Non ! non !

LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas dans ce moment de discuter.

L'Assemblée adopte ensuite un projet de loi d'intérêt local tendant à autoriser la ville d'Auxerre à contracter un emprunt.

LE CIT. LEBŒUF se plaint que la proposition relative aux effets de commerce, au lieu d'être renvoyée dans les bureaux, soit soumise à la commission du budget sans que l'Assemblée ait été consultée.

Il insiste pour qu'une commission spéciale soit nommée.

LE CIT. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ pense que le renvoi à commission du budget est préférable.

LE CIT. CHEGARAY insiste pour le renvoi devant une commission spéciale.

LE CIT. BERRYER. Je ne monte à cette tribune que pour insister sur l'importance du renvoi du projet à la commission du budget ; mieux que toute autre elle pourra coordonner les dispositions du projet avec les nécessités de la situation.

LE CIT. LESTIBOUDOIS insiste pour le renvoi à une commission spéciale.

LE CIT. LAURENT (de l'Ardèche). Je demanderai à mon tour le renvoi dans les bureaux du projet de loi relatif au douaire de Mme d'Orléans ! Il paraît que c'est la commission des crédits supplémentaires qui s'en trouve saisie, contrairement à ce qui avait été décidé dans une précédente séance. Le *Moniteur* en fait foi. (Mouvement.)

LE CIT. PRÉSIDENT. C'est une erreur. Il n'y a pas eu de décision formelle, et dans ce cas le renvoi à la commission des crédits était de droit. D'ailleurs, le rapport est terminé.

LE CIT. DARBLAY. Il ne s'agit pas d'un crédit supplémentaire, mais d'un credit nouveau : la commission des crédits supplémentaires ne pouvait être saisie. Je demande l'annulation de son rapport. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. NAP. DARU. J'ai l'honneur de présider la commission des crédits supplémentaires.

Avant-hier, j'ai reçu une lettre cachetée de M. le président, invitant la commission à examiner ce projet.

La commission me fit l'honneur de me nommer son rapporteur, en exprimant le désir que le rapport fût présenté sous le plus bref délai.

Le rapport, en conséquence, a été déposé.

Si la commission a été irrégulièrement saisie, je suis prêt à le reconnaître.

LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi à une commission spéciale.

L'épreuve est déclarée douteuse. (Bruyantes réclamations. — Le scrutin de division.)

On procède à ce scrutin. En voici le résultat :

Nombre des votants.	531
Majorité absolue.	266
Pour le renvoi	269
Contre.	262

L'assemblée prononce le renvoi dans les bureaux pour la nomination d'une commission spéciale.

Nous avons remarqué qu'à l'annonce de ce scrutin les citoyens Molé et Thiers se sont empressés d'accourir dans l'Assemblée pour y prendre part.

LE CIT. PRÉSIDENT, avec une émotion concentrée. Je reconnais que l'Assemblée est toute puissante, elle vient d'exercer sa souveraineté ; mais il faut reconnaître que le procès verbal de la première séance avait autorisé le renvoi à la commission des crédits supplémentaires.

LE CIT. CHEGARAY. Il n'y a qu'un moyen d'éviter de pareilles erreurs, c'est de ne consulter l'Assemblée qu'après l'impression du projet de loi.

LE CIT. DUPIN. Changez votre règlement alors : il exige le renvoi immédiat.

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). Je viens demander le dépôt aux archives de l'Assemblée du contrat de mariage de la duchesse d'Orléans. (Mouvement.)

On vient réclamer l'exécution d'une clause de ce contrat, et d'après des renseignements qui me sont parvenus cette pièce peut nous éclairer d'une manière fort utile.

Une voix à gauche. — Le ministre invoque le contrat civil, il faut bien le connaître.

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme). Cette communication

peut seule nous permettre de voter en connaissance de cause, et je demande formellement le dépôt aux archives.

LE CIT. DUPIN avec une certaine irritation. La commission en prendra connaissance; je ne puis pas vous le donner, moi, je ne l'ai pas.

LE CIT. PASSY, ministre des finances. Je n'ai aucune opposition à présenter contre la production des pièces qui peuvent m'être demandées par l'Assemblée. Le contrat n'est pas entre mes mains; il est probable qu'il a été déposé aux archives de l'ancienne chambre des pairs. Le citoyen président de l'Assemblée peut en demander la remise; mais moi je ne l'ai pas en mes mains.

UNE VOIX. Et vous l'invoquez pourtant!

LE CIT. DUPIN. Je crois que le ministre déplace les pouvoirs. Je n'ai pas le droit d'aller chercher... (Ah! ah! Mouvements divers.)

LE CIT. PASSY. Je prie l'Assemblée de se rappeler la nature des communications du gouvernement avec l'Assemblée.

Quand une commission veut communication de pièces qui lui sont nécessaires, elle s'adresse au ministre, qui s'empresse de produire les pièces réclamées. Quand la commission sera nommée, le ministre se mettra en devoir de lui donner satisfaction.

Voilà la situation générale.

Quant à moi, je ne répondrai qu'à une demande officielle, et je ferai alors chercher dens les archives les pièces qu'on me demandera.

LE CIT. LESTIBOUDOIS. On ne demande pas l'impression du contrat de mariage : on demande que tous les représentants puissent en prendre connaissance.

Il me semble inadmissible qu'on se refuse au dépôt aux archives de l'Assemblée; l'Assemblée est en droit de l'exiger. Une décision à ce sujet doit être prise.

LE PRÉSIDENT avec impatience. Je consulte l'Assemblée.

L'assemblée décide que le dépôt ne sera pas fait aux archives, mais que communication sera faite à la commission.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le contrat sera communiqué à la commission et tout le monde en pourra prendre connaissance.

Une voix à gauche. — Nous en prenons bonne note.

LE CIT. JULES DE LASTEYRIE. La commission des crédits supplémentaires a fait mention de ce contrat dans son rapport. La nouvelle en fera autant.

LE CIT. LANJUINAIS, ministre du commerce, dépose un projet de loi tendant à obtenir un crédit de 79,000 fr. pour indemnité au sieur Pavey.

L'Assemblée adopte ensuite, après une discussion sans importance, conformément aux conclusions des rapports :

1° Une proposition relative aux chemins vicinaux.

Renvoi à la commission des prestations en nature.

2° Une proposition relative à l'établissement de médecins cantonnaux.

Renvoi à la commission d'assistance publique.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération sur :

1° Les propositions relatives à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

2° Sur un projet de loi autorisant l'échange d'immeubles entre l'État et les citoyens Lagarde et Dertelle aîné. (Département des Ardennes).

LE CIT. CHARRAS dépose plusieurs pétitions réclamant le maintien du décret sur l'abolition de l'impôt des boissons.

La séance est levée à 4 heures et demie.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle 1° la nomination du citoyen Gaujal à la présidence de la cour d'appel de Montpellier.

2° Deux nominations judiciaires.

— Le maréchal Sébastiani della Porta, tuteur naturel des enfants Praslin, poursuit la liquidation de la succession ouverte par la double et sinistre mort du duc et de la duchesse de ce nom. On vend une notable partie des immeubles.

— On lit dans le *24 Février*, journal de Tulle :

IMPOT UNIQUE ET PROGRESSIF SUR LE REVENU.

« Ces mots brillent en gros caractères sur la couverture jaune d'une brochure qui a valu à son auteur les plus incroyables tribulations. Le citoyen Hyacinthe Bélières, qui s'était fait le colporteur de son propre ouvrage, eut son passage coupé, accidenté par de bien tristes aventures. Ainsi il se voit traîné, pour avoir vendu sa propriété sans permission, de ville en ville, la chaîne au cou, comme un malfaiteur. Après une détention préventive de quatorze jours, il est relâché pour retomber bientôt entre les mains de la justice et comparaître en définitive devant la cour d'assises de la Corrèze.

« Deux délits lui sont reprochés : 1° il est prévenu d'avoir attaqué le principe de la propriété et les droits de la famille; 2° il a cherché à troubler la paix publique en excitant la haine ou le mépris des citoyens les uns contre les autres.

« Hyacinthe Belières lit lui-même sa défense; elle est énergique, élevée, saisissante; elle révèle un talent véritable. Le public suit avec le plus vif intérêt cette ramatique lecture, interrompue, à deux ou trois reprises, dans les plus véhéments passages, par M. le président.

« Me Sage complète cette défense écrite par une improvisation remarquable, et transforme l'audience de la cour d'assises en une véritable séance de l'assemblée législative. Il passe en revue les différents impôts qui sont actuellement dans le domaine de la discussion scientifique et les apprécie au point de vue de la défense.

« Reconnu non coupable sur le premier chef de la prévention, le citoyen Bélières est déclaré coupable sur le second et condamné à denx mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

— On nous écrit de Toulouse :

Le petit village d'Aussonne a été témoin, il y a quelques jours, d'une lutte sanglante entre les habitants de ce village et quelques jeunes gens d'une commune voisine. On s'est battu à coups de bâton, de pierres et de couteau. Le maire de l'endroit, M. Cabiel, ne s'est même pas dérangé pour faire cesser cette collision. Nous l'avons connu plus alerte du temps où il aspirait à la magistrature d'Aussonne, et courait les champs pour implorer les voix de ces mêmes paysans aujourd'hui si mal administrés par lui.

— Ces jours derniers, les habitants de Maintenon avaient le plaisir de voir circuler dans les rues de leur ville deux hommes en robes noires, têtes ornées de respectables tricornes, costume complet en un mot de frères de la doctrine chrétienne, vulgairement nommés *ignorantins* Ils ne se contentaient pas de se promener gravement par la ville; mais à chaque jeune enfant qu'ils rencontraient, ils distribuaient des petites caresses, accompagnées de médailles, chapelets et images. On se demandait quel était le but de la visite de ces chers frères. Venaient-ils tâter le terrain pour y établir une de leurs écoles? Leurs avances envers les jeunes garçons pourraient le faire supposer. Si cela est, nous ne pensons pas qu'ils obtiennent beaucoup de succès dans Maintenon. (*Glaneur.*)

— Nous annoncions, il y a une huitaine de jours, que la police paraissait être sur les traces des auteurs du vol de cent mille francs commis sur la personne du sieur Nuzillard, au préjudice du comptoir national d'escompte. Les nombreux renseignements qui ont été recueillis et le signalement des individus suspects qu'on avait vu rôder dans les bureaux de la Banque de France, où ils avaient été remarqués par l'un des employés, ont fait penser que ce vol aussi hardi qu'important avait dû être commis par d'habiles *tireurs* anglais, venus à Paris pour y exercer leur coupable industrie, et signalés à la préfecture de police par les deux inspecteurs de Londres, dans le voyage qu'ils ont fait à l'occasion de l'assassinat de Patrick O'Connor.

Les soupçons se sont portés d'abord sur un nommé Charles J...., originaire de la Grande-Bretagne, qui demeurait dans un garni de la rue Lafayette, où une descente et une perquisition ont été faites; mais James, qui se tenait sur ses gardes, avait disparu sans laisser aucun indice qui pût mettre sur ses traces. En continuant l'enquête et les recherches, on apprit que ce dernier avait pour ami intime un homme qui paraissait être complice de ses méfaits, nommé H....., d'origine anglaise comme lui et demeurant rue Lafayette; de plus, son signalement se rapportait exactement à celui de l'un des individus suspects qui se trouvaient à la Banque au moment où le sieur Nuzillard a touché les 100,000 fr. On savait aussi que H.... vivait maritalement avec une fille, Marie J....., belge d'origine, qu'il faisait passer pour sa fille de charge, laquelle était signalée comme sa complice.

Ces diverses circonstances ayant été portées à la connaissance de M. le juge d'instruction Desnoyers, chargé de cette affaire, il a lancé aussitôt un double mandat d'arrêt contre H.... et la fille J..., et ce double mandat a été mis à exécution avant-hier par la police. H... a été confronté ensuite avec l'un des employés de la Banque, qui a déclaré, dit-on, le reconnaître positivement pour l'avoir vu en même temps que le sieur Nuzillard dans les bureaux et avoir éveillé ses soupçons sur la nature de ses démarches, qui lui paraissaient suspectes. Le sieur Nuzillard, mis en présence de H..., a dit qu'il ne lui était pas inconnu, qu'il l'avait déjà vu, mais qu'il ne pouvait dire si c'était le jour du vol.

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de H... et de la fille J.., a été maintenue. Il est probable que de nouveaux éléments ne tarderont pas à se produire et permettront d'apprécier la part qu'ils ont pu prendre à ce vol. Du reste l'instruction se poursuit toujours avec beaucoup d'activité. Il est à remarquer que, jusqu'à ce jour, tous les individus signalés comme pouvant être auteurs ou complices de ce vol considérable sont des sujets étrangers, la plupart anglais.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« On écrit de Rome en date du 23 août :

» Les Jésuites ont repris possession de la maison du noviciat le 12 courant. Le 12, ils sont rentrés à Saint André, à Saint Eusèbe aux et Caravites. L'administration de leurs biens leur a été rendue. Je dois cependant vous dire, comme un fait important, que ces pères ne portent point encore à l'extérieur l'habit de jésuite, mais seulement l'habit d'ecclésiastique séculier. On assure que le souverain pontife tenait personnellement à leur rentrée dans Rome. Il est très probable qu'au mois de novembre prochain ils prendront la direction du collége romain et de leurs autres établissements d'instruction publique. »

— Tous les journaux ont répété la nouvelle, donnée par le *Courrier de Lyon*, d'un duel entre M. Boichot et un colonel espagnol; aujourd'hui même, un journal de Paris enterre M. Boichot. Une lettre adressée de Genève au *Courrier de l'Ain* par M. Perrin (de Montluel), qu'on donnait pour témoin au représentant en fuite, dément toute l'histoire. M. Boichot n'est pas mort, il ne s'est pas battu en duel et n'a pas eu M. Perrin pour témoin.

— *Salle de la Fraternité*, rue Martel, 9. — Aujourd'hui, samedi, à 8 heures du soir, graud concert populaire donné par les associations ouvrières, avec le concours de Mmes Allard Blin, Danterny, Cundell; MM. Junca, Gozora, Mayer, Ferdinand Ferret et les Enfants de Paris sous la direction de M. Philippe. M. Junca, artiste de l'Opéra-National, est chaque jour redemandé avec enthousiasme.

Prix : 30 c. Tribunes, 50 c.

— Une grande solennité musicale se prépare pour demain dimanche 7, au Jardin d'hiver, pour le tirage de la loterie au bénéfice de l'œuvre Saint-Antoine. On y entendra, par *extraordinaire*, MM. Roger de l'Opéra, J. Masset, Porthéaut, Beauce, Mlle Nantié, etc. 250 artistes, sous la direction de Giuseppe Daniele, exécuteront la grande scène des Pirates, qui obtient un si brillant succès; la Polka du Sansonnet avec ses délicieux solos de petite flûte, si bien exécutés par notre habile flûtiste Bauller; *une journée parisienne* avec ses deux orchestres, ses fanfares de cavalerie, ses tambours, etc.

La Fête commencera à 1 heure, la loterie sera tirée à 4 h. Prix des places : Entrée, 2 fr.; Place réservée, 3 fr. (il n'y en aura que 500). Chaque porteur d'un billet de loterie ne paiera que 1 franc.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 5 octobre.

Avant la bourse.—Il y avait peu de transactions au passage de l'Opéra. Cependant la rente se soutenait aux cours de la cote d'hier, de 88 15 à 88 20. On croyait que le remplacement du major Poussin par M. Bois-le-Comte mettrait fin au différend avec les Etats-Unis.

Bourse. Une heure.—Les premiers cours étaient au dessus de la cote d'hier, à 88 20 et 88 25, mais la rente était si lourde qu'il était évident qu'elle ne pourrait pas se soutenir longtemps dans ces cours. En effet, on est retombé à 88 10 et 88 05, et l'on est resté plus d'une heure entre ces deux prix. Du reste les affaires étaient d'une nullité complète.

On parlait de nouveau de l'imminence de l'emprunt.

Deux heures.—La rente offre à 88 05; mais les transactions sont toujours insignifiantes.

Trois heures. — La rente a fermé au comptant à 88 et à terme à 88 05. On a fait quelques fortes ventes qui n'ont pas pu faire décrocher le cours de 88, mais les esprits paraissent tendre à la baisse.

La rente 3 0/0 a varié au comptant de 55 60 à 55 55, et à terme de 55 60 à 55 55.

La Banque de France était comme hier, à 2315. Les Quatre-Canaux à 1080. Les nouvelles Obligations de la Ville ont fléchi de 1140 à 1135. Les Obligations de la Seine ont varié de 1092 50 à 1090.

L'Emprunt romain a fait 78 et 77 3/4. Le 5 0/0 espagnol a fléchi de 1/4 à 34 1/2. La dette intérieure a monté de 1/2 à 27 1/2. Les deux emprunts de Belgique ont fait 97. Le 2 1/2 0/0 belge 49 7/8. Les actions de chemins de fer étaient invendables. Le Nord a varié de 426 25 à 427 50. Strasbourg était à 348 75. Nantes de 288 75 à 287 50. Orléans de 740 à 730. Rouen à 525. Le Havre à 250. Marseille de 215 à 213 75. Vierzon à 290.

Après la bourse, quatre heures, 87 95.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0/0 j. du 22 mars. .	88 15	88 15	88 »	88 »	88 10
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	78 75
4 0/0 j. du 22 mars. .	69 »	» »	» »	69 »	69 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	55 60	55 60	55 45	55 55	55 55
Action de la Banque.	2315 »	2315 »	2315 »	2315 »	2315 »
Obligations de la Ville	1092 50	1092 50	1090 »	1090 »	1090 »
4 canaux avec prime.	1080 »	» »	» »	1080 »	1180 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	940 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	57 50
Caisse hypothécaire..	140 »	» »	» »	140 »	137 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2775 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	97 »
Emprunt romain.........	78 3/4	Belgique, Empr. 1842.	97 »
Emprunt d'Haiti.........	195 »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841............	34 1/2	Emprunt du Piémont..	870 »
Do Dette intérieure.......	27 1/2	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT. Saint-Germain,	» »	» »	415 »
Versaille, R. D.	210 »	210 »	210 »
Versailles, R. G	171 25	171 25	171 25
Paris à Orléans,	740 »	730 »	740 »
Paris à Rouen,	525 »	525 »	525 »
Rouen au Havre,	250 »	250 »	250 »
Avignon à Marseille,	215 »	213 75	215 »
Strasbourg à Bâle,	102 50	101 25	102 50
Du Centre,	290 »	290 »	295 »
Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
Orléans à Bordeaux,	402 50	402 50	405 »
Du Nord,	427 50	427 50	427 50
Paris à Strasbourg,	348 75	348 75	350 »

SPECTACLES DU 6 OCTOBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Carnézina, Evelyne.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La guerre des Femmes.

VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.

VARIÉTÉS. — Le Chevalier du Guet, Caambre à deux lits, le Petit-Pierre, la Fille terrible.

GYMNASE. — Un duel chez Ninon, Quitte pour la Peur, les Représentants, Elzéar Chalamel.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Tigre du Bengale, une Fièvre brûlante, la Garde malade.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, l'Etoile.

AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.

GAITÉ. — La Sonnette du Diable, Moulin Joli.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Chevalier de Florvac, l'Ouvrier gentilhomme, Mme Grégoire.

THÉATRE-NATIONAL. — Murat.

THÉATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Congrès de la paix des Ménages, l'Oiseau sur la branche.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Nuit du 16 avril, une Nuit au Château, le docteur Robin, l'Avocat pédicure.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

SALLE VALENTINO. — Bals dimanche, lundi, jeudi, samedi.

PRADO. — Bals dimanche, lundi, jeudi.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.